

DELIBERATION N° 87/06-15 - TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES DU GROUPE SCOLAIRE CHARCOT/
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser en 1988, les travaux de ravalement et de peinture des façades du groupe scolaire Charcot, dont l'inscription sera faite au budget primitif 1988. Le devis établi pour cette opération s'élève à 213 087, 56 F.

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 60 % de leur montant au titre des travaux d'aménagement et des grosses réparations scolaires par le Conseil Général, il s'avère qu'un financement de 107 750 F pourrait être obtenu.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de solliciter une subvention pour ces travaux et de prévoir l'inscription au budget des crédits nécessaires pour la réalisation en 1988, soit :

dépenses :

travaux de ravalement des façades du groupe scolaire Charcot : 213 178, 56 F

recettes :

subvention pour les façades du groupe scolaire Charcot : 107 750 F.